

COMMUNE DE TURRIERS  
Département des Alpes de Haute Provence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 FEVRIER 2017

n° 2017-02-21-002

L'an deux mille dix sept

Le vingt et un février à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de **TURRIERS**, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jean Yves SIGAUD, Maire

DATE CONVOCATION :

DATE D'AFFICHAGE

Etaient présents : Jean-Yves SIGAUD, Alette de WYNDT, Nicole DE MEY PELX, Vicente GASPARDOS SANTOS, Marie Josèphe AYASSE, Olivier ROSSIT, Jean François PIZZABALLA, Philippe GIRAUD-MOINE, Dominique BAYLE-ROSTAN, Sandrine DEBELS.

Pouvoir : Jean Baptiste PEI-TRONCHI donne pouvoir à Sandrine DEBELS

Secrétaire: Olivier ROSSIT

**OBJET : Demande de subvention de la réserve parlementaire du Député  
(TDIL) 2017**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil le projet qui concerne l'école : insonorisation de la salle d'activité qui accueille tous les mois « L'atelier des Pitchounets » et la rénovation de la clôture (remplacement du grillage et du portail de l'entrée principale).

Une demande d'aide avait été proposée auprès de Monsieur le Député et celui-ci a répondu favorablement pour nous accorder une aide de 4000 €.

Le montant estimé de ces travaux est d'un montant de 18 248,70 € H.T.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- Acceptent cette proposition de travaux pour un montant H.T. de 18 248,70 €.
- Demandent l'aide de l'enveloppe parlementaire dans le cadre des TDIL pour financer ces travaux.
- Déclarent inscrire cette opération à la section d'investissement du BP 2017
- Autorisent le Maire à signer les documents afférents à ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210402228-20170221-D2017\_21\_02\_002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2017

Publication : 23/02/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

